



Snudi FO 93

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des Ecoles, AVS, EVS

Espace Maurice Nilès - 11 rue du 8 mai 1944 - 93000 Bobigny

Tel : 01 48 95 43 73 - Fax : 01 73 79 22 76 - Courriel : snudifo93@gmail.com

Site : www.snudifo93.net

...des enseignants et des élèves !

Depuis la loi de février 2005 sur le handicap, la situation ne cesse de se dégrader dans les écoles. L'Etat, n'ayant jamais voulu prendre correctement en charge le handicap dans le cadre scolaire, se décharge sur les enseignants. Nos collègues doivent donc s'improviser, en plus de leur charge de classe, enseignant spécialisé, éducateur spécialisé, psy, assistante social... En maternelle, il n'y a aucune classe spécialisée (CLIS, IME...), ce qui a comme conséquence la multiplication des intégrations scolaires. Certaines de ces écoles ont une dizaine d'intégrations à gérer. De nombreux enfants en situation de handicap ne sont pas encore "dépistés" et sont scolarisés en classe banale sans aide, toute la journée. L'acceptation par les familles des difficultés peut être long, parfois plusieurs années. Le temps de traitement des dossiers à la MPDPH 93 est excessivement long (environ un an !).

Même si nous pouvons faire le constat que, malgré la surcharge de travail et de responsabilité pour les équipes enseignantes, la plupart des intégrations se passent correctement, nous constatons que de nombreuses intégrations scolaires se vivent très mal.

Enseignants des classes, directions d'écoles, élèves, ATSEM, AVS... Pour tous, ces intégrations scolaires parfois impossibles amènent souffrance, insécurité, conditions de travail impossibles !

Le ministère de l'Education Nationale et le DASEN doivent faire cesser ces souffrances, ils doivent trouver les solutions appropriées immédiates pour une bonne scolarisation de tous les élèves et ouvrir les postes spécialisés (RASED, CLIS, IME...), infirmières et médecins scolaires nécessaires et des AVS pour toutes les notifications.

" Hurlements toute la journée

Violences physiques et morales

Crachats, coups, griffures, morsures, problèmes de propreté...

Problèmes de sécurité

Impossibilité d'enseigner "

Voici les témoignages quotidiens que les enseignants font remonter au Snudi FO 93.

Ce communiqué n'est certainement pas là pour condamner ces élèves en très grande souffrance, bien au contraire. Il est là parce que, suite aux nombreuses remontées, le conseil syndical du Snudi FO 93 a pris la décision de mener campagne et d'aller jusqu'au bout pour que toutes ces souffrances cessent.

Ce n'est pas à l'ensemble des élèves de subir ces violences, ce n'est pas en intégrant des élèves "de force" quel que soit le handicap que nous arriverons à les mettre dans l'apprentissage et les aider à apaiser leur souffrance, ce n'est pas aux enseignants, ATSEM et parfois AVS de subir ces violences et cette insécurité permanentes !

Le responsable est le gouvernement et le ministère qui, au nom de cette loi sur le handicap de février 2005, ferment les yeux et laissent seuls les professionnels, les parents et les élèves face à ces souffrances terribles pour tous ! De plus, pour faire en sorte qu'il n'y ait "pas de bruit, pas de vague," le ministère "joue" un jeu malsain : il fait culpabiliser les enseignants ! Si nous nous rendons compte qu'une intégration se passe mal et qu'il y a danger pour tous, nous sommes vite rappelés à nos obligations et au sens moral de ce sujet, voire on met en avant des soi-disant incompétences ! Or, qui est responsable de l'abandon de ces enfants ? Le gouvernement ! Qui a pris la décision de ne pas créer en février 2005 des classes spécialisées en maternelle ? Le gouvernement ! Qui est responsable du manque de place en CLIS, IME et hôpital de jour ? Qui est responsable de plusieurs milliers de fermetures de postes en RASED et enseignement spécialisé ? Qui est responsable de la précarité de nos collègues AVS sans statut et sans formation et avec une paye de misère ? Qui a pris la décision de faire disparaître les commissions d'orientation menées par des professionnels au profit d'une maison du handicap (MDPH) indépendante du ministère et des DSDEN, tout cela avec un budget très restreint ? L'Etat et tous les gouvernements depuis 2005 ! Ne serait-ce pas pour des questions financières ? Un élève en IME coûte en moyenne sept fois plus cher qu'en classe banale ! Nous connaissons la réponse...

Tous les élèves porteurs de handicap ou de troubles envahissants du développement, voire les élèves subissant des situations sociales et familiales traumatisantes ne peuvent pas être intégrés comme cela sans discussion, élaboration, décision de professionnels (médical, paramédical, éducatif et enseignement spécialisé). Quel que soit l'âge de l'élève, ces professionnels doivent pouvoir scolariser tous ces enfants dans des conditions correctes pour tous. Pour cela, il faut créer

tous les postes spécialisés nécessaires. Il faut orienter un élève en fonction du degré et de la nature du handicap et de la difficulté scolaire ! Ce n'est certainement pas en scolarisant ces élèves dans l'école de leur quartier que nous les ferons rentrer dans les apprentissages et, a fortiori, que nous leur permettrons une prise en charge adaptée au quotidien, seule solution pour qu'ils puissent progresser et surmonter leurs souffrances.

Bien évidemment c'est le rapport de force pour obtenir satisfaction, si possible dans l'unité, jusqu'à l'abrogation de la loi de février 2005 qui devra être construit. Mais cet objectif ne nous empêche pas, bien au contraire, de poser au quotidien chaque problème, chaque situation. Les enseignants de Seine-Saint-Denis doivent pouvoir s'organiser pour résister. Le Snudi FO 93 apportera toute son aide. Oui, chaque année, nous réussissons à obtenir satisfaction sur des situations précises, oui, chaque situation est différente et nous devons pouvoir revendiquer en nous adaptant à cette situation et aux demandes des collègues, oui, il est possible d'être entendu et que la situation change.

Nous vous proposons d'en discuter, d'élaborer ensemble situation par situation, de concerner le syndicat afin qu'il puisse aider la profession individuellement et collectivement à obtenir satisfaction. Pour cela, nous devons travailler sur chaque situation, le syndicat multipliera les démarches (réunions avec les collègues, audiences auprès des IEN et DASEN, tracts, informations). Seul l'outil syndical peut permettre de résister !

Nous avons, au niveau départemental, académique et ministériel, des CHS-CT (Comités hygiène, sécurité et conditions de travail) que préside notre hiérarchie et où siègent les syndicats. La hiérarchie dit souvent "nous prenons note"... Or, comme tous les salariés de ce pays, nous avons le droit de travailler dans des conditions correctes. Ces comités montrent tout simplement que nous avons des droits (et pas seulement des devoirs, comme on nous le rappelle souvent sur ce sujet !) et que nous ferons le nécessaire pour les faire respecter !

Le Snudi FO 93 propose aux enseignants du premier degré et aux AVS :

- Nous faire remonter par téléphone et/ou mail toutes les situations difficiles, c'est-à-dire, toutes les situations qui vous empêchent d'enseigner, qui créent des problèmes de sécurité, qui font souffrir les élèves et/ou vous-même
- Montrer ce communiqué à vos collègues, prendre le temps d'en discuter et d'aider les collègues concernés à faire appel au Snudi FO 93 (cela n'engage à rien d'appeler le syndicat... aucune démarche ne sera faite sans votre accord)
- De venir aux demi-journées d'information syndicale du Snudi FO 93 afin d'en discuter et d'avoir éventuellement une élaboration commune
- Avec l'accord du ou des collègues concerné(s), de donner mandat au Snudi FO 93 pour que celui-ci fasse le nécessaire auprès de la hiérarchie pour obtenir satisfaction sur les revendications établies ensemble en fonction de la situation
- De participer à la campagne que décide de mener le Snudi FO 93, de l'organiser tous ensemble afin que des situations ne se reproduisent pas et que l'on fasse respecter le droit de travailler dans des conditions correctes.

Tous ensemble, exigeons :

- l'arrêt immédiat de la violence et de la souffrance des enseignants et des élèves, pour des conditions de sécurité et des conditions de travail correctes
- une scolarisation (et orientation) adaptée au handicap et/ou difficulté des élèves
- la possibilité de la nomination d'une AVS de toute urgence en cas de besoin, pour cela recrutement en nombre suffisant d'AVS
- la possibilité de négociation sur le temps de scolarisation d'un élève (temps partiel) en fonction de la situation, voire une déscolarisation provisoire le temps que la hiérarchie trouve une place adaptée
- la tenue d'une REE de toute urgence prise en charge par l'IEN pour la protection du ou des enseignants concernés
- de mettre à l'ordre du jour de chaque CHS-CT (comité hygiène et sécurité et conditions de travail) les souffrances au travail dues à certaines intégration avec des dossiers à l'appui
- la protection des enseignants en souffrance par la hiérarchie (IEN, DASEN, Recteur, Ministre). Cette hiérarchie doit être une interlocutrice privilégiée auprès des parents concernés pour aider, renseigner, convaincre et agir
- l'accélération du traitement des dossiers MDPH. Un an de retard en moyenne, un scandale quand on connaît certaines situations dramatiques !
- la création de tous les postes spécialisés nécessaires (CLIS, IME, hôpital de jour...), le rétablissement des 190 postes de RASED supprimés ces dernières années, création en nombre de postes de psychologues scolaires et rééducateurs (maître G), la création de postes statutaires de la fonction publique avec formation pour les AVS
- l'abrogation de la loi de février 2005 sur le handicap, dite "loi Montchamp" et de la loi de refondation de l'école qui menacent clairement l'enseignement spécialisé et les classes spécialisées (suppression des classes spécialisées au bénéfice d'unités d'enseignement... ULIS à la place de CLIS... les enseignants devenant des coordonnateurs de l'intégration...).

**Ensemble, nous pouvons résister ! N'acceptons pas la souffrance au travail !
Confiez votre dossier au Snudi FO 93**